



**Procès-verbal de consultation écrite faisant suite à l'Assemblée Générale
du 31 mars 2017**

Date / Heure de lancement	25 avril 2017 à 12H30
Date / Heure de clôture	09 mai 2017 à 12H30
Objet de la consultation	Approbation de la convention constitutive modifiée du GIP PROM après avis du Contrôleur Budgétaire en Région (Direction Régionale des Finances Publiques).
Membres consultés	100% - 10/10 – 59 VOIX
Résultats	POUR : 10/10 (1 retour mail, 9 approbations tacites) CONTRE : 0/10 ABSENTION : 0/10
CONCLUSION	Consultation FAVORABLE <ul style="list-style-type: none">- Un arrêté sera pris par le DGARS pour approbation de la convention constitutive modifiée qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la préfecture.- Le directeur du GIP est chargé d'organiser auprès des membres le circuit signature de la convention modifiée.

Il est dressé le présent procès-verbal qui sera adressé aux intéressés et publié sur le site internet www.cancer-martinique.fr

Fort-de-France, le 10/05/17

Le président

P/ le Directeur Général de l'ARS
Le Directeur de la Stratégie



Elie Bourgeois
Elie BOURGEOIS

M. Elie BOURGEOIS